



# Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques



Siège : 30, av Félix Faure / 75015 PARIS Tél : +33 1 45 54 50 82

Site : <http://www.amopa.asso.fr>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMOPA  
Dimanche 26 mai 2019  
Palais des Congrès  
192, avenue Jean Bène 34280 La Grande-Motte

*«Tout membre de l'association ayant payé sa cotisation en 2018 et /ou avant le 30 mars 2019 peut donner une procuration de vote à un autre membre de sa section, dont il s'assurera de la présence à l'assemblée générale et de la non détention d'un autre pouvoir. Un même membre ne peut détenir plus d'un pouvoir en sus du sien (Articles 8 des Statuts, 17 et 20 du Règlement intérieur de l'AMOPA)*

## POUVOIR

Mme / M.	Nom / Prénom :
Adresse =>	
Section =>	
N° d'adhérent =>	

## Donne POUVOIR à :

*(à compléter obligatoirement, un pouvoir en blanc n'étant pas valide)*

Mme / M.	Nom / Prénom :
Section =>	
N° d'adhérent =>	

Pour me représenter et prendre part à tous les votes en mon nom lors de l'Assemblée générale de l'AMOPA réunie à La Grande-Motte le 26 mai 2019.

Date et signature  
Bon pour pouvoir